### ARRETES ET DECISIONS

#### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### Intérim

Nº 93-PR du 24-6-69 — Pendant l'absence de M. Joachim Hunlede, ministre des affaires étrangères, l'expédition des affaires courantes sera assurée par M. Barthélémy Lambony, ministre de l'information, de la presse et de la radiodiffusion.

#### Désignation de chef de canton

Nº 92-PR-INT-APA du 23/6/69 — Est constatée et reconnue officiellement la désignation coutumière de El Hadj Atakora Salifou comme chef de canton de Kéméni (circonscription administrative de Sokodé) en remplacement de M. Ouro Gueffé, décédé le 16 janvier 1968.

L'intéressé percevra en cette qualité une indemnité annuelle de 48.000 francs.

La dépense est imputable au budget général, exercice 1969, chapitre 14, article 6.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de commandement de l'intéressé.

### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

#### Provision de fonds

 $N^\circ$  49-D-PR-MDN du 1-7-69 — Une provision de 1.150.000 francs CFA sera mise en place auprès du payeur de l'ambassade de France.

Cette provision sera utilisée pour le paiement au service du matériel de l'armée de terre française des pièces de rechange d'armement nécessaires aux forces armées togolaises.

En cas d'épuisement anticipé de la provision il sera procédé à la mise en place en cours d'année d'une provision supplémentaire.

Les provisions non consommées dans l'année seront reportées au titre de l'année suivante.

La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 1969 :

- chapitre 11 article 8 = 500.000 francs CFA

- chapitre 11 article 14 = 650.000 francs CFA.

# MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

## Nomination

N° 10-D-MAE du 27-6-69 — M. Gabriel Dodji Pedanou, administrateur civil de 2è classe 4è échelon, précédemment chargé d'affaires à l'ambassade de la République togolaise à Lagos (Nigéria) et affecté à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères à Lomé est nommé directeur de la division économique et de la coopération technique en remplacement de M. Emile Randolph appelé à d'autres fonctions.

La présente décision a effet pour compter du 1er septembre 1968.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

# Création d'un centre d'état-civil

N° 42-INT-APA du 30-6-69 — Pour compter du 1° juin 1969 et dans la circonscription administrative d'Atakpamé le ressort du centre d'état-civil de Kélékpé est modifié comme suit : Centre de Kélékpé : siège à Kélékpé et groupant les villages de Kélékpé, Otchanranri, Kodjatchan, Agban, Atidjé, Omou Obi, Akpékpé, Logossa, Katoré, Irandoumi.

Il est créé, pour compter du 1er juin 1969, dans la circonscription administrative d'Atakpamé, un centre d'état-civil ayant son siège à Kpakpo et comprenant les villages de Kpakpo, Lekpa, Atokodjé, Tota, Atidjé, Amouakpékpé, Akotiacopé, Lassegnon.

M. Tinin Joseph est nommé, pour compter du 1er juin 1969, agent de l'état-civil du centre de Kpakpo (circonscription administrative d'Atakpamé).

L'intéressé percevra une indemnité payable conformément aux prescriptions de l'article 4 du décret n° 62-89 du 2 juillet 1962 et de l'arrêté n° 49-INT-MF du 5 juillet 1963 et imputable au budget général, exercice 1969, chapitre 14, article 6.

Le chef de la circonscription administrative d'Atakpamé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Promotion

 $N^{\circ}$  43-INT-CGC du 30-6-69 — Les personnels du corps des gardiens de circonscription dont les noms suivent sont nommés aux grades ci-après et pour compter du  $1^{\circ r}$  juillet 1969 :

Pour le grade de maréchal-des-logis les gardiencir de 1<sup>re</sup> classe :

Dogo Tchangaï, nº mle 031 échelon 5 — indice 650 Lemon Sangué, nº mle 035 échelon 5 — indice 650.

Le traitement des intéressés reste imputable au chapitre 14 — article 5 — paragraphe 3 du budget général.

#### Annulation et ouverture de crédit

Nº 45-INT-STCS du 4-7-69 — Est approuvée l'annulation de crédit aux chapitre et article ci-après du budget primitif de la circonscription de Tabligbo, exercice 1969 :

Chapitre XII - Autres dépenses extraordinaires

Article 1 — Acquisitions ...... 50.000

Est approuvée l'ouverture de crédit aux chapitre et article ci-après du budget primitif de la circonscription de Tabligbo, exercice 1969 :

Chapitre X - Dépenses diverses

Article 1 — Fêtes et réceptions publiques ...... 50.000

## Nomination d'agents d'état-civil

 $N^{\rm o}$  44-INT-APA du 2-7-69 — Il est mis fin, pour compter du 1° janvier 1968 et dans la circonscription administrative d'Aposso aux fonctions d'agents de l'état-civil dans les centres ci-après des personnes dont les noms suivent :

Centre de Eketo: M. Djagbavi Léopold Centre de Yalla: M. Yevu Chrétien

Centre de Oga: M. Wussinu Rémy

Centre de Koutoukpa: M. Ewomsan Antoine.

Sont nommées, pour compter du 1er janvier 1968 et dans la circonscription administrative d'Akposso agents de l'étatcivil dans les centres ci-dessous les personnes ci-après:

Centre de Eketo: M. Abassa Alphonse en remplacement de M. Djabavi Léopold

Centre de Yalla : M. Nenonene Etienne en remplacement de M. Yevu Chrétien

Centre de Oga: M. Tchilina Pyrrhus Athanase en remplacement de M. Wussinu Rémy.

Centre de Koutoukpa : M. Etchi Philippe en remplacement de M. Ewomsan Antoine.